



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal de Floreffe fait savoir, qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme (3729).

Les demandeurs sont Thierry et Philippine BRICHARD-RATSIMBAZANANY demeurant Rue de Ham 7 à 5190 Jemeppe-sur-Sambre.

Le terrain concerné est situé rue Mauditienne, 34 à 5150 Floreffe et cadastré division 1, section A n°162R, 162T.

Le projet consiste en : **la démolition et la reconstruction d'une habitation impliquant une modification du relief du sol**.

L'annonce de projet est réalisée en vertu des articles D.IV.40 et R.IV.40-2 du Code du Développement Territorial : R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;

Le dossier peut être consulté durant la période d'annonce au service communal d'urbanisme, rue Emile-Romedenne, 11 à 5150 Floreffe :

- Les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 ;
- Le(s) lundis sur rendez-vous (pris au plus tard 24 heures à l'avance) de 14 à 20 heures auprès du Conseiller en aménagement du territoire (081/44 71 25)

Date d'affichage de la demande	Période de transmission des réclamations et observations		Date de fin de l'annonce
15 octobre 2025	21 octobre 2025	4 novembre 2025	4 novembre 2025

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal, durant la période de l'annonce de projet en indiquant la mention PU 3696 AP

- soit par courrier ordinaire : Rue Emile-Romedenne 9 à 5150 Floreffe ;
- soit par courrier électronique : info.urbanisme@floreffe.be ;
- soit remises contre récépissé à un agent du service urbanisme dont les bureaux se trouvent rue Emile-Romedenne, 11 à 5150 Floreffe.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées sur rendez-vous pendant la même période ou lors du jour de clôture de l'annonce de projet de 10 heures à 11 heures à la maison communale de Floreffe, 9, rue Emile-Romedenne à Floreffe.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme Noémie GILLEMAN, architecte, et Mme Vanessa ORY, agent administratif au service urbanisme, tél. 081/39 55 94, dont les bureaux se trouvent à 5150 Floreffe, rue Emile Romedenne, 11.

Par le Collège communal,

**La Directrice générale,
Stéphanie DENIS**



**Le Bourgmestre,
Philippe VAUTARD**